

Tarifs applicables au 01/04/2018

TRANSACTION – VENTE

Remuneration forfaitaire de 5.000 euros TTC jusqu'à 50.000 euros.

- ➔ Pour un bien situé entre 50.001 et 130.000 euros Net vendeur: 10 % maximum
- ➔ Pour un bien situé entre 130.001 et 180.000 euros Net vendeur: 9 % maximum
- ➔ Pour un bien situé entre 180.001 et 250.000 euros Net vendeur: 8 % maximum
- ➔ Pour un bien situé entre 250.001 et 300.000 euros Net vendeur: 7 % maximum
- ➔ Pour un bien situé au-dessus de 300.001: 6 % maximum

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur), sauf disposition contraire du mandat.

LOCATION A USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

BAREME HONORAIRES DE LOCATION DE LOCAUX MEUBLES OU NON MEUBLES A USAGE DE RESIDENCE PRINCIPALE OU MIXTE

Honoraires à charge du bailleur :

- Visite(s) - Constitution du dossier - rédaction de bail: 8 € TTC par mètre carré de surface habitable (1) (2)
- Etats des lieux d'entrée et de sortie: 3 € TTC par mètre carré de surface habitable (1) (2)

Honoraires plafonnés à charge du locataire :

- Visite(s) - Constitution du dossier - rédaction de bail: 8 € TTC par mètre carré de surface habitable (1) (2)
- Etats des lieux d'entrée et de sortie: 3 € TTC par mètre carré de surface habitable (1) (2)

(1) Le montant des honoraires réglés par le locataire pour ces prestations, ne peut excéder celui versé par le bailleur et doit être inférieur aux plafonds ci-dessus

(2) Si le montant des honoraires à charge du locataire et du bailleur pour ces prestations, calculé selon les plafonds au mètre carré de surface habitable ci-dessus, dépasse pour chacun 6% TTC de 12 mois de loyer hors charges et taxes, le locataire et le bailleur seront facturés chacun, dans la limite de ce pourcentage sur cette assiette pour lesdites prestations.

Rédaction et établissement du contrat de location et de l'état des lieux seul: 200 Euros

GESTION LOCATIVE

Honoraires pour la gestion simple : 7.20% du loyer HC TTC

Honoraires pour la gestion simple + la garantie des loyers impayés : 9.90% du loyer HC TTC

ESTIMATION

Honoraires pour l'estimation d'un bien: 150 € TTC

